

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

COURSE DE COTE Régionale VHC de SANCERRE

Samedi 18 Mai et Dimanche 19 Mai 2024

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU CENTRE organise le 18 et 19 Mai 2024 avec le concours technique de l'Ecurie Jacques Cœur une compétition automobile régionale de Véhicules Historiques de Compétition dénommée :

3^{ème} COURSE DE COTE VHC DE SANCERRE

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Centre Val de Loire sous le numéro **LSAC-VDL 14/2024** en date du **25/03/2024** et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro **N° 248 du 25/03/2024**.

Organisateur technique

Nom : ECURIE JACQUES COEUR

Adresse : 49 RUE CHARLET 18000 BOURGES

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M. Henri JOANOVITS	Licence n°9113/1505
Commissaires Sportifs	Mme. Christiane AUBRUN SASSIER	Licence n°4271/1505
	Mme. Cécile BEAU	Licence n°172903/1502
Directeur de Course	M. Joël JUGNIOT	Licence n°6813/0419
Directeur de Course Adjoint	M. Philippe DREAU	Licence n°2281/0420
	M. Thierry MOREL	Licence n°4906/1442
Commissaires Techniques	M. Philippe ESTIENNE	Licence n°53811/1502
	M. Patrick DESBAIT	Licence n°9740/1503
	M. Manuel SANTOS	Licence n°16264/1503
	M. Pierre LAUDAT	Licence n°307664/1503
Chargé de la mise en place des moyens	M. Sébastien LASNE	Licence n°42794/1503
Chargés des relations avec les concurrents	M. Jean Claude DUMAS	Licence n°19186/1503
Chargé des Commissaires de route	Mme. Françoise DUMAS	Licence n°155034/1503
Chronométreurs	M. Jean Claude DURAND	Licence n°27683/0503
	Mme. Françoise FRANCHI	Licence n°214894/0305

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements : Mardi 14 Mai 2024 à minuit

Vérifications administratives le 18 Mai 2024 de 12h30 à 19h00 et le 19 Mai de 7h00 à 7h30

Vérifications techniques le 18 Mai 2024 de 13h00 à 19h00 et le 19 Mai 2024 de 7h00 à 7h50

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 19 Mai 2024 à 9h.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le 18 Mai 2024 à 18h30.

Briefing des commissaires le 19 Mai 2024 à 7h15 parc des concurrents

Essais non chronométrés le 18 Mai 2024 de 15h00 à 18h30, et le 19 Mai 2024 de 8h à 9h. Les essais non chronométrés du 19 Mai 2024 sont réservés aux pilotes non présents lors des essais libres du Samedi 18 Mai 2024)

Briefing des pilotes le 19 Mai 2024 à 9h10 heures.

Essais chronométrés le 19 Mai à 9h30.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 19 Mai à 10h30.

Course

- **1^{ère} montée le dimanche 19 Maià partirde 10h45**
- **2^{ème} montée le dimanche 19 Maià partirde 13h45**
- **3^{ème} montée le dimanche 19 Maià partirde 15h45**

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix (Coupes) le 19 Mai 2024 environ 1h après l'affichage du classement final. Les concurrents recevront par voie postale les chèques correspondants à leur prix sous un délai de 15 jours après la fin de l'épreuve

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le Samedi 18 Mai 2024 à 18h30.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le : 18 Mai 2024 de 12h30 à 19h00 et le 19 Mai de 7h00 à 7h30, sous le barnum de l'organisateur dans le parc concurrent

Vérifications techniques le : 18 Mai 2024 de 13h00 à 19h00 et le 19 Mai 2024 de 7h00 à 7h50, parc concurrent

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : PGS AUTOMOBILE

37 BD Théophile Pellé 18140 Argent sur Sauldre - Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter aux vérifications le PTH/PTN de la voiture ainsi que le passeport technique 3 volets ou, pour les concurrents étrangers, PTH accompagné du visa de l'ASN et du certificat médical.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 19 Mai 2024 à 7h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 19 Mai à 9h00.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

Epreuve ouverte aux titulaires d'un T.P.R.M. 2024 Règlementation 2024

Pour toute demande de titre de participation, **le demandeur devra fournir obligatoirement un certificat médical l'autorisant à pratiquer le sport automobile et se présenter le Samedi 18 Mai avant 16h. Il ne sera fait aucun certificat médical sur place, et il ne sera fait aucun contrôle administratif après l'horaire indiqué juste avant.**

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

ECURIE JACQUES CŒUR, 49 RUE CHARLET 18000 BOURGES

Jusqu'au mardi 14 Mai 2024 à minuit.

Renseignements par téléphone auprès de Mr LASNE SEBASTIEN au 06 37 64 08 25 Mr DUBOIS ANTHONY au 06 62 90 92 32

Les droits d'engagement sont réduits à 100€ pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Pour être valables, **les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés tous plateaux confondus est inférieur à 60, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120 tous plateaux confondus MODERNE et VHC

Sont admises les voitures homologuées en VHC et titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes aux règles spécifiques des Courses de Côte VHC (voir "Conditions d'admission des voitures").

Sont admises dans un classement séparé, les voitures du groupe Classic de Compétition.

Les voitures de Tourisme et les voitures GT auront la possibilité d'enlever les pare-chocs en course de côte suivant l'annexe K.

4.2P. CARBURANTS – PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard Course de Côte et annexe K en ce qui concerne les pneumatiques.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement particulier de l'épreuve de support ou règlement standard Course de Côte.

4.4P. DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International et tableau de sécurité FFSA.

4.5P. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter au tableau des équipements de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de SANCERRE à le parcours suivant : RD 920 entre Ménétréol s/sancerre et Sancerre.

La course se déroulera en 3 montées.

Départ : sur la RD 920 à Ménétréol S/Sancerre, 150m après le cimetière

Arrivée : 150 m après l'épingle dite : du rocher

Pente moyenne 2,8 %

Longueur du parcours 1760 m

Modalités de retour au départ sous les ordres du Directeur de Course

Parc de départ : Ménétréol s/Sancerre – file sur la droite de la RD 920 dans Ménétréol

Parc d'arrivée : sur le VC N° 202 à droite après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Les concurrents rejoignent le départ en convoi et font demi-tour par la rue Quintaine de Ménétréol

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : **Ménétréol s/sancerre – RD 920 – file sur la droite**

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Situé sur la route « le haut du Creux » à SANCERRE : accessible à partir du vendredi 17 Mai 2024

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire sous peine de disqualification d'office pour tous les concurrents classés est situé dans le Parc concurrents

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : barnum organisation EJC
- pendant les essais et la course : barnum organisation EJC
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée barnum organisation EJC

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

Consultation des classements définitifs après l'épreuve sur notre site internet EJC18.COM

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence se tiendra dans le Parc Concurrent (Barnum administratif)

Téléphone permanence N° 06 37 64 08 25

Centre de secours le plus proche : hôpital Jacques Cœur à BOURGES – TEL. 02 48 48 48 48.

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.1P. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu à Sancerre parc des concurrents le dimanche 19 Mai 2024 à 9h10.

La présence de tous les pilotes et des commissaires de postes est obligatoire.

7.3P. COURSE

Pour les essais et la course, les concurrents de la course de côte VHC partiront devant les concurrents de la course de support s'il s'agit d'une épreuve de doublure.

Départ aux feux tricolores.

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Pour la course

La compétition se disputera en 3 montées et le classement s'effectuera sur le meilleur temps réalisé sur une montée

Pour prétendre à être classés, les concurrents devront avoir effectué au moins 1 montée de course.

Il ne sera pas établi de classement général. La non-participation à une ou deux montées de course devra être constatée par un commissaire technique.

A l'issue de la dernière montée de course, les voitures seront considérées en Parc Fermé pendant 30 minutes dans le parc concurrents VHC.

Elles devront être sur les bâches et non chargées dans les remorques ou camions.

Les classements seront établis de la façon suivante :

- un classement séparé pour chacun des groupes,
- un classement séparé pour chacune des classes,
Les voitures Classic de compétition ne devront jamais figurer dans aucun des classements (séries, groupes, classes).

ARTICLE 10P. PRIX

10.1P. REMISE DES PRIX

Aucun prix financier ne sera remis.

La remise des coupes aura lieu sur place le dimanche 28 Mai, 1h environ après l'affichage du classement final.